

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES

Diplôme : **DU Psychologie Interculturelle Appliquée**

RESPONSABLE(S) : Zohra GUERRAOUI – Jenny ANTOINE

SESSION 1 (PAS DE SESSION 2)

Contrôle continu

Épreuve		Durée	Coeff	Report
UE	Epreuve			
UE 101	Introduction théorique aux problématiques interculturelles		4	<input type="checkbox"/>
UE 102	Évaluation et analyse des problématiques interculturelles		6	<input type="checkbox"/>
UE 201	Action sur les dynamiques interculturelles		10	<input type="checkbox"/>
UE 202	Développement d'une posture interculturelle		40	<input type="checkbox"/>

Épreuve		Durée	Coeff.
UE	Epreuve		
1			
2			
3			
4			

NB : L'évaluation des DU se déroule sur une session unique. Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise.

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

Si l'étudiant présent à l'examen n'a pas validé une UE et si celle-ci n'est pas compensée, l'étudiant est en droit de bénéficier à sa demande d'une épreuve de substitution dont la date sera fixée par le responsable pédagogique de l'UE.

En cas d'absence justifiée à un examen (voir liste des absences justifiables dans le contrat de formation), une épreuve de remplacement peut être demandée par l'étudiant au responsable pédagogique de l'UE dans le cadre des dispositifs prévus par l'université.

Informations complémentaires

L'UE est obtenue à 10/20.

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

La fiche de lecture et le dossier seront en police 12 Times New Roman, interligne 1,5 avec une bibliographie.

- **La fiche de lecture sera à envoyer par mail au plus tard le 17 janvier 2025 à Zohra Guerraoui et Jenny Antoine**
- **Le dossier sera à envoyer par mail au plus tard le 26 juin 2025 à Zohra Guerraoui et Jenny Antoine**

NB : L'évaluation des DU se déroule sur une session unique. Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise.

Les UE ne sont pas compensables entre elles.

Si l'étudiant présent à l'examen n'a pas validé une UE et si celle-ci n'est pas compensée, l'étudiant est en droit de bénéficier à sa demande d'une épreuve de substitution dont la date sera fixée par le responsable pédagogique de l'UE.

En cas d'absence justifiée à un examen (voir liste des absences justifiables dans le contrat de formation), une épreuve de remplacement peut être demandée par l'étudiant au responsable pédagogique de l'UE dans le cadre des dispositifs prévus par l'université.